

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES DANS NOTRE HISTOIRE (1)

L'encyclique *Humanum genus*, que le pape Léon XIII a signée le 20 avril dernier, est un acte de la plus haute importance et un événement majeur. S'il y a dans cette encyclique un coup sûr et vigoureux, porté à des associations irréconciliablement ennemies de la sainte Église, il y a en même temps un encouragement et une consolation pour les fidèles, qui se sont montrés constamment dociles aux règles tracées par les Souverains Pontifes; il y a aussi un avertissement paternel et un flambeau très lumineux, offerts à tous et particulièrement aux indécis.

L'avertissement ne sera guère entendu des pires sourds, et la lumière ne dessillera pas les yeux des aveugles volontaires. Dieu seul, par une grâce toute-puissante, peut les convertir, surtout à l'article de la mort. L'avertissement pontifical servira aux vrais fidèles pour les maintenir dans les voies droites, sans orgueil et sans faiblesse. Pour ceux qui flottent dans l'indécision, quand même ils ne seraient pas catholiques, s'ils n'ont pas au cœur des haines de sectaires, pas d'antécédents qui les compromettent, pas de serments qui les lient, s'ils sont de bonne foi, ils écouteront avec attention, sinon avec respect et soumission, la parole grave de celui qu'on nomme le Saint-Père; ils liront posément la sentence, si fortement motivée, qu'il prononce; et s'ils ont commencé par entendre les diatribes passionnées ou peu désintéressées de ceux que condamne l'encyclique, ils voudront entendre les raisons que font valoir les défenseurs, les amis, les fils dévoués du pape.

(1) *Les Sociétés secrètes et la Société*, ou philosophie de l'histoire contemporaine, par N. Deschamps. — 6^{me} édition entièrement refondue... par M. Claudio Jannet. — 3 volumes grand in-8 CIX-355, 704, XIV-695 pages. Avignon, Seguin; Paris, Oudin; 1882, 1883.

Nous supposons bien que pas un catholique, fût-il de l'école nommée libérale, ne portera le respect humain jusqu'à vouloir atténuer l'encyclique *Humanum genus*, comme s'il avait à en rougir. Un catholique ne doit rien outrer : *odia sunt restringenda*; mais il ne lui est pas permis non plus d'atténuer une sentence qui intéresse au plus haut point l'existence même de la république chrétienne. Un publiciste éminent et hardi s'est avisé de dire, après avoir lu l'encyclique à sa manière, que le pape y condamne non seulement la franc-maçonnerie, mais la république. Passons cette boutade à un journaliste; mais n'y voyons pas l'interprétation d'un acte si clair, si net, si positif et si élevé du Père commun de tous les fidèles, de ceux qui vivent en république et de ceux qui obéissent à des princes.

Léon XIII, comme ses prédécesseurs à partir de Clément XII, motive son jugement sur des considérants qui sont du ressort de l'histoire, qu'il s'agisse ou des faits et gestes ou des doctrines de la franc-maçonnerie. La lumière a été faite sur ces points. Nous allons d'abord indiquer nos sources; puis nous les utiliserons, soit pour expliquer certains événements de notre histoire contemporaine, soit pour dévoiler les doctrines que le pape condamne si justement.

I

Beaucoup de livres ont été publiés depuis un siècle pour ou contre les sociétés secrètes. Les frères et amis ne peuvent pas être tout à fait écartés, quand ils parlent, quoique leur témoignage ne soit pas complet, s'ils appartiennent aux grades inférieurs; qu'il ne soit pas clair, s'ils sont haut placés; et qu'il ne soit jamais désintéressé. Leurs accusateurs ne doivent être admis que sur présentation de faits indubitables, d'actes bien authentiques et de pièces véritablement probantes. Mais s'ils réunissent ces conditions, nous ne craignons pas de les produire, quelles que soient les réclamations des accusés, qui auraient mauvaise grâce en récusant tous les témoins, comme tous les juges, tous les tribunaux, celui du bon sens y compris, sous prétexte que leurs réunions sont certainement innocentes ou que leurs mystères sont absolument inaccessibles à l'œil profane.

Nous ne prononcerons même pas l'exclusion d'un témoin qui, après avoir apporté des arguments péremptoires, aura avancé

des suppositions seulement plausibles, peut-être hasardées, dont les accusés font bon marché, ou des charges moins bien fondées et qui sont démontrées fausses. Devant tout tribunal, on rencontre ce mélange dans les accusations : c'est au jury, c'est aux juges qu'il appartient de faire le discernement.

Ces observations faites, et voulant être expéditifs, nous produisons hardiment comme témoins trois auteurs catholiques, *Barruel*, *Gyr* et *Deschamps*, prêtres estimables, instruits et laborieux, qui, à quarante ans environ l'un de l'autre, en des pays différents, sous des titres assez divers, ont porté publiquement les accusations les plus accablantes contre les sociétés secrètes en général, contre la franc-maçonnerie en particulier. En les lisant, on lira en même temps les autres auteurs, catholiques ou non, qui ont écrit contre ces mêmes sociétés, et on entendra la défense, l'apologie et les récriminations des accusés.

Augustin *Barruel*, né le 2 octobre 1741, à Villeneuve de Berg en Vivarais, était simple scolastique de la Compagnie de Jésus, en 1762. La dispersion et la suppression de son ordre ne l'empêchèrent pas de travailler énergiquement, par la voie de l'enseignement et de la presse, pour Dieu, pour l'Eglise et pour la France. Il avait achevé la publication des *Helviennes*, en 1788, quand il prit la direction du *Journal ecclésiastique*, qu'il continua courageusement jusqu'en juillet 1792. Forcé alors de fuir, il se retira à Londres. C'est là, en 1797 et en 1798, qu'il publia les cinq volumes in-8°, qu'il intitula *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*. Il avait vu de près à l'œuvre les jacobins français et reconnu en eux les idées, les desseins et jusqu'aux procédés des francs-maçons, dont il retrace en réalité l'histoire, tenant sans doute entre les mains quelques livres fraîchement publiés (1), ayant reçu de plus, soit à Paris, soit à Londres, des aveux importants de certains francs-maçons désabusés.

L'ouvrage de Barruel, le premier qui réunisse l'impartialité et les développements voulus, renferme nécessairement quelques imperfections de détail. Mais le fond est solide; tout ce qui est dit sur

(1) F. Enoch : *Le Vrai franc-maçon, origine et but de la franc-maçonnerie*; in-12. Liège, 1773. — F. de la Tierce : *Histoire, obligations et statuts des francs-maçons*; 1782. — L'abbé Le Franc, Eudiste, massacré aux Carmes, en septembre 1792 : *le Voile levé, ou secret de la Révolution révélé à l'aide de la franc-maçonnerie*; in-8° 168 pages; 1791. — Id. *Conjuration contre la religion catholique et les souverains*; 1792.

la franc-maçonnerie anglo-écossaise et française, sur certains personnages, sur l'infâme Loménie de Brienne en particulier, demeure. On peut encore moins contester la divulgation très étendue que fait l'auteur, non sans frémir, de l'*Illuminisme* allemand de Weishaupt, les papiers du sectaire ayant été saisis peu de temps auparavant par ordre de l'électeur palatin, duc de Bavière, Charles Théodore, et se trouvant depuis lors bien gardés à la bibliothèque de Munich.

Nous ne devons pas laisser oublier que Barruel, rentré en France à l'époque du Concordat, reprit ses luttes contre tous les ennemis de l'Église, quels qu'ils fussent, et s'occupa en même temps d'œuvres de piété. La Compagnie de Jésus ayant été rétablie en 1814, il voulut aussitôt en faire partie; il mourut dans la maison de Paris le 5 octobre 1820, âgé de soixante-dix-neuf ans.

Le second de nos auteurs, l'abbé *Gyr*, prêtre savant et zélé du diocèse de Liège, avait commencé par traduire en français deux volumes in-8°, Liège, 1854 : *la Franc-Maçonnerie dans sa véritable signification*, mémoire (allemand) présenté aux Chambres saxonnes, par Eckert, avocat à Dresde; puis il composa un volume in-8°, Liège, 1859 : *la Franc-Maçonnerie en elle-même et dans ses rapports avec les autres sociétés secrètes de l'Europe*. Cet écrivain perspicace et consciencieux, convenablement placé en Belgique, où la franc-maçonnerie n'est point gênée, entre la France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Suisse, a fort exactement traité son sujet, bien résumé les publications de ses devanciers, de Barruel notamment, et tenu compte des publications maçonniques antérieures à l'année 1858, par lesquelles il faut nommer : F. . *Bazot*, tableau historique, philosophique et moral de la franc-maçonnerie, 1836; F. . J. M. *Ragon*, cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes, 1841; F. . *Clavel*, histoire pittoresque de la franc-maçonnerie, 1843. Il faudrait citer aussi les *Manuels généraux* de la maçonnerie, les *Manuels particuliers* des grades symboliques ou chapitraux, du *tailleur*, etc. L'abbé Gyr et les écrivains qui l'ont suivi se sont bien gardés de prendre à la lettre tous ces livres des frères et amis; mais ils n'ont point négligé une pareille source d'information.

Notre troisième et dernier auteur, celui dont nous inscrivons le nom et l'ouvrage en tête de cet article, est le P. Nicolas Deschamps, né à Villefranche-sur-Saône, le 12 décembre 1797, entré dans la Compagnie de Jésus, le 1^{er} novembre 1826, mort à Aix en Provence,

le 30 mai 1873, après avoir été successivement professeur, prédicateur, ouvrier apostolique, écrivain consciencieux autant que modeste. Auteur d'un livre intitulé : *le Monopole universitaire*, qui fit tant de bruit sous le gouvernement de Juillet, il n'avait pas voulu y mettre son nom. Il ne l'aurait pas mis non plus sur l'ouvrage, qui nous occupe, et dont il recueillait les matériaux depuis plus de vingt ans, si sa mort, survenue pendant l'impression, n'avait affranchi ses éditeurs d'une réserve, qui n'avait plus sa raison d'être.

La première édition, achevée seulement en 1876, a été si vite épuisée, qu'avant un an il a fallu en préparer une seconde. C'est ici que nous devons rendre un hommage bien légitime et sans restriction à M. Claudio Jannet, qui n'a pas été simplement l'aide des éditeurs, mais véritablement le second auteur de l'ouvrage que nous étudions. En effet, dans la présente édition, qui est la sixième, pour ne plus parler des cinq premières, déjà épuisées, et dont pas une ne s'est faite sans son concours, le tome III^e tout entier est de lui seul; dans le tome I^{er}, une substantielle introduction est encore de lui; et nous ne comptons pas les nombreuses rectifications qui lui sont dues dans le reste de ce volume et dans le suivant.

Donnons maintenant une rapide analyse de ce qui est contenu dans les trois volumes de la sixième édition. Après l'avertissement des éditeurs, et un extrait des jugements de la presse catholique, l'autre presse étant vouée à la conspiration du silence, et nos Académies ne voulant jamais couronner de pareils ouvrages, nous avons l'introduction de M. Cl. Jannet, intitulée : *De l'action des sociétés secrètes au dix-neuvième siècle*. Puis vient le livre I^{er}, qui a pour titre : *les Doctrines de la Franc-Maçonnerie et la Révolution*. Ce livre n'a que 278 pages, sur lesquelles nous reviendrons. Le livre II^e termine le tome I^{er} et se prolonge jusqu'à la fin du tome II, ce qui lui donne un total de 778 pages ayant pour titre : *l'Action des Sociétés secrètes et l'Histoire moderne*. Le livre III^e intitulé : *les Sociétés secrètes et la Révolution*, occupe tout le tome III, c'est-à-dire 709 pages.

On aurait tort d'exiger l'égalité d'étendue entre l'histoire des doctrines et l'histoire des actions de la franc-maçonnerie, attendu que nos auteurs, recherchent par-dessus tout les actions, plus saisissables, plus palpables et souvent plus significatives par elles-mêmes que les doctrines. Mais nous voudrions que le résultat de

ces recherches, qu'elles soient du premier ou du second auteur, fût fondu dans un ordre parfaitement chronologique. L'ordre que le feu P. Deschamps a donné à ses notes ne peut plus être maintenu, depuis la découverte de nouveaux documents. Il n'y aurait pas d'irrévérence à supprimer beaucoup de réflexions, que le lecteur ferait bien de lui-même, en ayant le document sous les yeux; on ne devrait omettre aucune pièce démontrée authentique. Il faudrait modifier certains jugements, celui qui concerne la bataille de Valmy, par exemple.

Ces observations ou, si l'on veut, ces critiques une fois faites, nous ne craignons pas d'engager tout lecteur, qui désire connaître à fond une cause prépondérante entre plusieurs autres, des événements accomplis en France, en Europe et ailleurs depuis un siècle; à lire attentivement *les Sociétés secrètes et la Société*. Il y a dans cet ouvrage, sinon une *philosophie*, du moins une *clef* de l'histoire contemporaine.

Grâce à ce livre, deux époques toutes récentes, entièrement passées néanmoins, recevront des éclaircissements inattendus, quoique incomplets encore. Nous commençons par la plus rapprochée de nous.

II

C'est sous le règne de Napoléon III qu'on a introduit l'histoire contemporaine dans le plan obligatoire des études de l'Université. La mémoire de Napoléon III est la première exposée à en pâtir. Car on n'est plus aheurté au programme qui fut tracé alors par une main complaisante. Dieu nous garde du dénigrement, du persiflage, de la haine vis-à-vis d'un prince que l'immense majorité des Français éleva au suprême pouvoir par trois plébiscites, en moins de quatre ans. Mais il faut que l'historien soit sincère et vrai : en histoire comme en justice, on doit dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité.

S'il est un spectacle qui inspire la pitié, c'est celui d'un homme qui, ne manquant ni d'esprit, ni de cœur, ni d'autres qualités naturelles, et se trouvant placé à la tête d'une grande nation, aurait certainement voulu transmettre tous ses titres à son fils et fonder une dynastie, mais qui n'a pas pu, à cause de l'influence tyrannique qu'exercèrent sur lui les sociétés secrètes, en vertu d'engagements antérieurs.

En quel endroit et à quelle époque Louis-Napoléon Bonaparte s'affilia-t-il aux sociétés secrètes? Ce fut quelque part en Italie, vers 1830. C'est dire que ce ne fut pas dans une loge de la franc-maçonnerie française, ce que quelques écrivains ont pu avancer par mégarde, ce que les vérificateurs des loges françaises n'ont pas manqué de nier avec fracas. Louis-Napoléon était certainement affilié, en 1831, quand il se lança, à la suite de son frère aîné, dans l'insurrection des Romagnes, organisée contre le pouvoir temporel de Grégoire XVI. Le prince n'oubliait pas son affiliation ni ses serments, tout en poursuivant ses visées personnelles, en 1836, quand il s'abattit sur Strasbourg; en 1840, quand, débarqué à Boulogne, il tenta cette échauffourée, qui devait lui valoir la prison de Ham, sans lui enlever les chances d'une évasion et d'un triomphe définitif.

Que Louis-Napoléon fût sectaire, tout en étant agitateur, en 1840, c'est ce que démontre jusqu'à l'évidence son manifeste, intitulé : *De l'idée napoléonienne*, daté de Londres, cette année-là, quoique la préface soit datée de Carlton Terrace, juillet 1839 (1). Il est important de connaître quelques fragments de cette publication, où l'on sent l'odeur des loges. Les passages que nous citons se retrouvent dans les éditions subséquentes (2), faites sous l'œil du prince, quand il était devenu empereur des Français.

« Lorsqu'au commencement du dix-neuvième siècle apparut la grande figure de Napoléon, la société prit un nouvel aspect. L'empereur avait jeté en France les larges fondations qui devaient assurer le triomphe de la révolution sociale et de la révolution politique... Mais l'ancien régime se présenta en 1814 et en 1815, sous le masque d'idées libérales. Ce cadavre s'enveloppa de lambeaux aux couleurs nouvelles, et l'on prit le linceul d'un mort pour les langes d'un enfant plein d'avenir.

« La révolution de 1830 n'a fait que semer parmi nous plus d'éléments de troubles et de discordes... Un guide nous est apparu : c'est l'homme extraordinaire qui, second Josué, arrêta la lumière

(1) Le manifeste porte en tête cette devise, qui est aussi une date : « Ce ne sont pas seulement les cendres, mais les idées de l'empereur qu'il faut ramener. » Le P. Deschamps, en citant cette pièce, ne semble pas en deviner toute la portée, et il laisse échapper quelques inexactitudes que nous rectifions.

(2) Nous suivons l'édition de 1856, *Œuvres de l'empereur Napoléon III*; 3 vol. in-8°; imprimerie impériale. — *L'idée napoléonienne* est en tête du premier volume.

et fit reculer les ténèbres. Nous qui avons eu dans nos rangs et à notre tête un Moïse, un Mahomet, un César, un Charlemagne, irions-nous chercher autre part que dans ses préceptes un exemple et une synthèse politique? (*Préambule*, pp. 4-7.)

« Depuis que le monde existe, le progrès a toujours eu lieu. Pour le reconnaître, il suffit de mesurer la route suivie par la civilisation; la trace en est marquée par les grands hommes, qui en sont comme les bornes milliaires, chacun à un degré supérieur qui nous approche du but; on va d'Alexandre à César, de César à Constantin, de Constantin à Charlemagne, de Charlemagne à Napoléon. (Ch. 1^{er}, p. 22.)

« Le meilleur gouvernement est celui qui remplit le mieux sa mission. Je ne vois aujourd'hui que deux gouvernements qui remplissent bien leur mission providentielle : les États-Unis d'Amérique et la Russie. (*Ibid.*, p. 24.)

« Les idées de 89, après avoir bouleversé l'Europe, finirent par assurer son repos. Napoléon, en arrivant sur la scène du monde, vit que son rôle était d'être l'exécuteur testamentaire de la Révolution... Sans le consulat et l'empire, la Révolution se serait noyée. Napoléon enracina en France et introduisit partout en Europe les principaux bienfaits de la grande crise de 1789, et pour nous servir de ses expressions, *il dessouilla la révolution*, affermit les rois et ennoblit les peuples. L'empereur doit être considéré comme le messie des idées nouvelles. » (Ch. II, p. 31.)

« Lorsque Napoléon revint d'Égypte, l'ancien régime s'avavançait, d'une manière effrayante; car, à côté du bonnet de la liberté, on n'apercevait plus la hache du licteur. Napoléon trouva sous la main bien des éléments antipathiques, et, suivant sa propre expression, il les réunit en les amalgamant, au lieu d'en supprimer aucun. Le clergé était partagé entre les anciens et les nouveaux évêques, la grande et la petite Église, les prêtres assermentés, partisans de la révolution, et les prêtres réfractaires. Ces derniers étaient les enfants chéris du pape; ils égaraient les esprits. Napoléon, par son concordat, enleva le chef à ce troupeau... N'oublions pas que tout ce qu'entreprit Napoléon pour opérer une fusion générale, il le fit sans renoncer aux principes de la Révolution. Il rétablit la religion, sans faire du clergé un moyen de gouvernement. L'article 13 du concordat sanctionnait l'aliénation des biens ecclésiastiques. » (Ch. III, pp. 51, 52.)

« La Convention nationale avait déjà beaucoup fait en renversant l'édifice gothique de l'enseignement. En 1806, l'empereur sentit le besoin de régulariser l'instruction par un système général. On a reproché à ce système d'entraver la liberté. Mais lorsqu'un gouvernement se trouve à la tête d'une nation qui vient de s'affranchir de toutes les idées du passé, il est de son devoir, non seulement de diriger la génération présente, mais d'élever la génération qui surgit dans les idées qui ont fait triompher cette révolution. L'enseignement public de tout l'empire fut confié exclusivement à l'Université, sous la surveillance de laquelle étaient les petits séminaires eux-mêmes. » (*Ibid.*, p. 84.)

« Napoléon avait divisé la France militairement par ses corps d'armées, politiquement par les préfetures, religieusement par les évêchés, philosophiquement par les lycées... On s'est plaint de ce que l'uniforme et la discipline militaire étaient introduits dans les lycées. Mais est-ce un mal de propager dans une nation l'esprit militaire, qui éveille les plus nobles passions? Entre le tambour et la cloche, nous donnons sans hésiter la préférence au tambour. La cloche rappelle des idées d'humilité, d'abnégation; le tambour, des idées de gloire et d'honneur. Sous le régime de la cloche, on fouettait les élèves; les punitions corporelles étaient interdites sous le régime du tambour. » (*Ibid.*, p. 122.)

« On sait tout le bien que produisit le code Napoléon, qui avait mis plusieurs parties de l'ancienne législation en harmonie avec les principes de la Révolution... Si, dans le séjour céleste où repose maintenant en paix sa grande âme, Napoléon pouvait encore se soucier des jugements qui se heurtent ici-bas, son ombre irritée n'aurait-elle pas le droit de répondre à ses accusateurs : Avez-vous rétabli la loi du divorce, qui garantit la moralité des familles? Avez-vous contenu le clergé dans ses attributions religieuses, loin du pouvoir politique? » (*Ibid.*, p. 126.)

Nous terminons nos citations par un fragment du chapitre IV, relatif à la question étrangère, où l'auteur, malgré ses hardiesses de *carbonaro*, n'ose pas même rappeler l'odieuse conduite de son oncle vis-à-vis du pape Pie VII.

« L'empereur a fait participer toutes les nations dont il fut le maître aux bienfaits d'une administration éclairée. En Italie, la féodalité, les dîmes, la main-morte, les ordres monastiques sont détruits. Le pays, divisé en départements, perd cet esprit provincial

qui tue la nationalité. Les couvents sont changés en hospices. Le Concordat italien met le pouvoir temporel à l'abri des empiètements du pouvoir ecclésiastique. Le nom si beau d'Italie, mort depuis tant de siècles, est rendu à des provinces jusque-là détachées : il renferme en lui seul tout un avenir d'indépendance. »

Devenu président de la République française, le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte ne put rappeler les troupes envoyées par Cavaignac pour rétablir l'autorité de Pie IX à Rome; mais il chercha des attermoiements par la mission de M. de Lesseps; après la victoire de nos troupes, il finit par poser, dans sa lettre à Edgard Ney, 18 août 1849, un ultimatum carbonaro-napoléonien au pape, qui n'en tint pas compte et fit bien, mais ne rentra définitivement à Rome que l'année suivante. Nous passons les détails curieux que donnent nos auteurs (t. II, p. 320) sur le coup d'État du 2 décembre, accompli malgré trois cent mille affiliés et grâce à la corruption d'un chef suprême.

Les mêmes auteurs rapportent, pièces en mains, que l'empire fut décidé l'année suivante, 1852, à la pluralité des suffrages dans un *convent* maçonnique européen, qui fut tenu à Paris, et dans lequel on préféra le plan de Palmerston au plan de Mazzini. Ce dernier, fondateur de la *Jeune Italie* et instigateur de la *Jeune Europe*, voulait établir la république européenne universelle sur les bases d'une démocratie large et hostile à toute théocratie. Palmerston, moins utopique et peut-être plus dangereux, se contentait d'un remaniement de la carte d'Europe. Il y voulait une Allemagne protestante, unie et forte, sous la direction de la Prusse; un royaume Polonais-Magyar, indépendant de la Russie et de l'Autriche; une Italie septentrionale, puissante sous la maison de Savoie; une France libérale, voltairienne ou anticléricale.

Les premières années du nouvel empire français furent peut-être une déception pour Palmerston et ses amis. Mais en 1856, après l'expédition de Crimée, quand on vit le comte de Cavour introduit par l'empereur Napoléon au congrès des grandes puissances à Paris, et qu'on entendit ce plénipotentiaire d'un petit État exprimer librement les idées et les aspirations des Carbonari italiens, avec l'assentiment, que dis-je? avec l'encouragement de l'empereur des Français, alors bien des yeux se dessillèrent.

Napoléon III eût vivement désiré que ses anciens frères d'Italie se contentassent d'une déclaration platonique de leurs droits. Pen-

sait-il les avoir satisfaits? Peut-être; il essaya du moins de s'endormir sur cette persuasion. Mais ce fut pour se réveiller au bruit des bombes Orsini, qui le décidèrent enfin à entreprendre l'expédition de Lombardie, en 1859.

On sait que cette expédition, étrangère aux vrais intérêts de la France, eut pour conséquence en moins de deux ans la ruine de toutes les principautés italiennes, la diminution considérable du domaine pontifical et l'annexion de toutes les provinces au royaume de Sardaigne, qui put prendre dès lors le nom de royaume d'Italie. Nos auteurs ont réuni sous ces différents points un faisceau de lumières, qui, en éclaircissant les obscurités, noircissent fort la réputation du malheureux empereur des Français, ancien carbonaro d'Italie.

Laissons les brochures qui parurent en France sur ces entrefaites pour justifier aux dépens du pape la politique impériale : *le Pape et le Congrès*, 22 décembre 1859; *la France, Rome et l'Italie*, 15 février 1861. Ne parlons pas de Chambéry ni de Castelfidardo, de la Convention de septembre, de la non-intervention de la France, en 1866, contre la Prusse, qui allait s'agrandir au péril évident de l'Eglise catholique et de la France elle-même. Abandonnons aussi Maximilien, qui va au Mexique s'user à la réalisation des utopies maçonniques de Napoléon III. On sait que l'intervention de la France à Mentana eut pour cause l'élan irrésistible d'une nation affolée, et non le vœu personnel de son souverain. Le domaine temporel des papes, détesté par les sociétés secrètes, était condamné à périr; il n'eut plus que quelques jours à vivre, après que l'empereur Napoléon eut rappelé de Rome le corps d'occupation pour marcher sur Berlin, au nom des grands principes de la Révolution.

Le pape Pie IX perdit au combat de la *Porta Pia*, le 20 septembre 1870, ce qui lui restait de territoire. Mais vingt jours auparavant, l'empereur des Français avait perdu, à Sedan, la bataille, la liberté, le domaine temporel et l'honneur. C'est là que l'avaient mené ses engagements de sectaire.

III

Un document de premier ordre, que nos auteurs ont à peine cité, qui ne date que du règne de Napoléon III, mais qui nous reporte au gouvernement de Juillet, à la Restauration et au delà, mérite une attention spéciale. Il ne s'agit plus des affiliations ita-

liennes, il s'agit d'une société secrète, toute française, de celle qui se donne comme la plus ancienne, la plus hiérarchique, la plus régulière, la plus philosophique, de la franc-maçonnerie : nous voulons parler du rit écossais.

Le 10 octobre 1861, M. de Persigny, ministre de Napoléon III, frappait du même coup le Grand Orient de France et la société de Saint-Vincent de Paul, en prétendant réserver à l'empereur la direction suprême de l'une et de l'autre association, si elles consentaient à se soumettre. Le Grand Orient s'étant soumis sans difficulté, reçut pour grand maître, en remplacement du prince Lucien *Murat*, le maréchal *Magnan*. La société de Saint-Vincent de Paul resta morcelée pour n'avoir pas voulu sortir de ses statuts.

Le maréchal Magnan ne jouit pas longtemps en paix de sa haute dignité, qu'il essaya sans doute de faire reconnaître par tous les francs-maçons. Dans les premiers mois de 1862, il reçut la protestation du conseil suprême du rit écossais, dans laquelle on lui rappelait que le Grand Orient de France, dont il était constitué grand maître, n'était qu'un schisme; que la véritable franc-maçonnerie dans notre pays était le rit écossais. La protestation était signée au nom de plus de six cents membres, par les principaux dignitaires du 33^e degré, entre autres par M. *Viennet*, l'un des Quarante de l'Académie française, grand commandeur, maître ou chef suprême de tout le rit écossais en France, successeur immédiat élu à vie de M. le duc Decazes, mort le 24 octobre 1860.

Avant d'envoyer sa protestation au maréchal Magnan, M. Viennet l'avait lue dans un *convent* solennel tenu à Paris le 2 juin. Le 28 décembre précédent, en ouvrant les travaux de l'année, il avait fait un discours, dont nous croyons devoir citer quelques passages. Le tout a paru dans une brochure destinée aux profanes, où l'on peut quand même comprendre quelque chose.

« TT. . . CC. . . FF. . .

« Un nuage vient de fondre sur la maçonnerie écossaise. Une association charitable, qui, sous les auspices d'un pieux apôtre de l'humanité, gagnait de proche en proche toutes les classes de la société française, avait causé quelque ombrage aux dépositaires du pouvoir. Une autre plus ancienne avait révélé par des dissentiments fâcheux un désordre intérieur, qu'elle aurait dû cacher au monde profane sous le voile mystérieux de son temple.

« Nous avons de commun avec ces deux institutions la pratique de la charité. Nous tenions à l'une d'elles par une plus sympathique analogie. Le coup qui les a frappées a réveillé tous les préjugés, toutes les craintes, toutes les passions, qui avaient poursuivi la maçonnerie depuis son origine. Des cris d'anathème sont partis de la chaire catholique, des colères d'un autre temps ont agité les ministres d'un Dieu de paix : ils se sont indignés d'être assimilés à une institution philosophique, que l'Église avait jadis proscrite. Les mandements d'une autre époque ont été reproduits avec une virulence qui n'est plus de la nôtre ; et si nous vivions encore dans un temps, où l'autorité civile se faisait la complice du pouvoir religieux, dans ses proscriptions, la persécution nous eût forcés peut-être de demander à l'exil le repos que le pays nous aurait refusé.

« Ces temps ne sont plus. L'opinion nous garantit aujourd'hui de ces brutalités qu'elle autorisait jadis ; et il nous est heureusement permis d'en appeler à la raison publique des aberrations de l'intolérance... »

Nous ne poussons pas plus loin nos citations de l'instructive apologie ; mais nous reviendrons sur la brochure. Disons seulement ici que M. Viennet, en mourant chrétiennement au Val-Saint-Germain (Seine-et-Oise), le 11 juillet 1868, après avoir demandé et reçu les sacrements de l'Église, ayant préalablement rétracté ses erreurs, ses faux jugements, ses scandales, a par là-même approuvé toutes les condamnations que les papes avaient portées contre les sociétés secrètes, et particulièrement contre la franc-maçonnerie écossaise.

Nous ne savons si Elie, premier duc Decazes, s'est repenti avant de mourir. S'il l'a fait, Dieu lui aura sans doute pardonné. Mais aucune rétractation n'a été publiée, et les actes politiques de cet homme, les seuls par lesquels il soit saisissable, lui survivent, excusables, glorieux même aux yeux des uns, déplorables aux yeux des autres, comme marqués au cachet de la franc-maçonnerie.

C'est M. Decazes qui a certainement fait suspendre, puis dissoudre la Chambre introuvable, dont les fautes n'étaient pas des crimes après tout, excepté au jugement partial des sectaires. C'est lui qui s'est opposé de toutes ses forces à l'exécution du nouveau Concordat, quoiqu'il portât la signature du pape et du roi de France. C'est lui qui avait le malheur d'être président du conseil et haut placé dans la franc-maçonnerie écossaise, quand Louvel, en frappant le duc de Berry, consterna la France et réjouit les loges. Une

répulsion universelle fit crouler le premier ministre; « le pied lui glissa dans le sang », dit Chateaubriand cruellement.

Un acte d'accusation, fortement motivé, imprimé et distribué, fut présenté aux Chambres, par M. Clauzel de Coussergue, député. M. Decazes fut soutenu dans sa chute par le roi Louis XVIII, qui le créa duc et pair de France. Il fut protégé par des hommes haut placés dans l'Etat, presque tous en même temps hauts dignitaires dans les loges, par exemple, son beau père, le président Murair.

M. Decazes eut le tort de ne pas se défendre; car ce n'est pas se défendre que de se draper dans sa dignité. Il eut le tort plus grand de persévérer dans ses pratiques maçonniques pendant quarante ans encore, et de se laisser porter jusqu'à la mort chef suprême de la franc-maçonnerie écossaise en France.

Quelle fut l'action de la franc-maçonnerie, écossaise ou non, du Grand Orient de France, de la Charbonnerie française, des Templiers modernes et des diverses associations secrètes, sur plusieurs lois, ordonnances, mesures administratives, hostiles au clergé, à l'Eglise, aux ordres religieux surtout, pendant la Restauration et sous le gouvernement de Juillet? Nos auteurs répondent suffisamment bien à cette question, et rapportent en preuve des faits indiscutables. Nous avons aussi les aveux des frères triomphants, dans leurs journaux et leurs livres. Un enfant terrible de la Révolution; Louis Blanc, dans son *Histoire de dix ans*, ne dissimule guère l'influence puissante, qu'ont eue ses bons amis, avant et après les glorieuses journées de 1830.

Il faut toutefois se garder bien d'attribuer aux sociétés secrètes une action qui appartient à d'autres causes. Sous la Restauration, l'esprit voltairien et les retours du gallicanisme ou du jansénisme, sous la monarchie de Juillet, l'impiété affichée, le dévergondage de la presse, la froide irrégion des principaux centres universitaires, pour ne pas parler des autres causes, ont eu certainement leur influence toujours pernicieuse, souvent très distincte de l'action maçonnique, quoique parfois combinée avec elle.

Dans un prochain article, nous remonterons, avec le secours de M. Viennet et de nos auteurs, jusqu'aux origines historiques de la franc-maçonnerie, dont nous donnerons en même temps les doctrines.

A. JEAN, S. J.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES DANS NOTRE HISTOIRE (1).

IV

Quelle est la véritable origine de la franc-maçonnerie? La question, telle que nous la posons ici, suffisamment circonscrite, déterminée, claire, paraît facile à résoudre. Il s'agit en effet d'une association relativement récente d'hommes qui vivent tout près de nous, que nous coudoyons à chaque instant, que nous fréquentons peut-être chaque jour plus ou moins volontairement. Cette association doit avoir ses annales; la mémoire au besoin peut y suppléer.

Mais, disons-le de suite, la plupart des associés ignorent complètement leur origine; et ceux qui la connaissent, ceux qui écrivent officiellement ou qui parlent devant le public, qu'ils nomment le profane, mettent autant d'artifice à dissimuler leur point de départ, qu'à tenir secrètes leurs réunions, leurs délibérations, leurs résolutions, et à cacher leur but ainsi que leurs moyens d'action.

Pour résoudre notre question, toute circonscrite et déterminée qu'elle soit, distinguons entre l'origine qu'on peut appeler logique ou généalogique de la franc-maçonnerie, et son origine historique.

Ecartons préalablement avec soin les origines fabuleuses, *symboliques* faudrait-il dire, que s'attribuent certains francs-maçons; cet Adoniram ou Adon Hiram, maître des ouvriers, occupés à bâtir le temple de Salomon, qui aurait été tué indignement par le roi et les prêtres; ce Jacques Molay, grand maître des Templiers, qui fut abandonné par un pape et brûlé par un roi : on s'associe pour venger ces innocentes victimes. De pareilles fables ou symboles peuvent tout au plus nous servir pour comprendre les termes employés par les francs-maçons, leurs grades, leurs insignes : marteau, truelle, équerre, tablier, temple, travaux, etc.

Si l'on recherche l'origine logique de la franc-maçonnerie, on

(1) Voir le premier article en tête du n° du 1^{er} juin 1884.

peut s'adresser à un théologien, à un moraliste, à un économiste même. Le théologien est habitué à remonter jusqu'à la source d'une hérésie ou d'un schisme, avant d'établir la proposition catholique qu'il va opposer à l'erreur. Or, s'il est vrai que la franc-maçonnerie s'attaque, ne serait-ce qu'en un point, à la religion révélée, l'érudition théologique aura bientôt signalé dans le passé les erreurs analogues. Le moraliste, avec le secours de l'histoire, retrouvera logiquement et nommera sur-le-champ les ancêtres des hommes qui se seraient associés pour décrier et détruire la morale révélée, en détruisant peut-être du même coup les fondements de la morale naturelle. Un économiste bien pensant, ne fût-il pas chrétien, distinguera parfaitement les corporations, maîtrises et jurandes, fondées ou seulement bénies autrefois par l'Église, du compagnonnage, des coalitions d'ouvriers, des congrès de travailleurs, des réunions (*convents* ou *meetings*) soit ordinaires, soit extraordinaires, des frères et amis de nos loges contemporaines.

Cette recherche n'est pas inutile; elle aboutit à des résultats précieux, comme nous désirons le prouver en quelques mots.

La franc-maçonnerie existait certainement dès la première moitié du dix-huitième siècle, puisque la bulle *In eminenti*, qui est de 1738, et la bulle *Providas*, qui est de 1751, nous montrent les francs-maçons, *Liberi Muratori*, se propageant, se réunissant, agissant en divers pays. Les papes, gardiens du dépôt sacré de la foi, des bonnes mœurs et des principes, qui font le bonheur des particuliers, assurent la paix des familles, et garantissent la stabilité des Etats, n'ont pas jeté le cri d'alarme à la vue d'un danger imaginaire. Il n'y a donc pas d'anachronisme à dire que la franc-maçonnerie dérive du jansénisme, du protestantisme, du socinisme, du manichéisme albigeois, bulgare ou persan, de la gnose, pour ne point parler de la morale mahométane et des rêveries judaïques. S'il a pu y avoir dérivation, y a-t-il eu filiation?

Nous n'avons cité que les sectes dont l'antériorité et certains traits de caractère rendent la parenté, nous allions dire la paternité non seulement possible, mais encore vraisemblable dans l'ordre logique. Laquelle a le plus de parenté? Chacun répondra suivant la connaissance plus ou moins étendue qu'il aura pu acquérir de la secte dérivée et de l'hérésie supposée mère.

Un grand nombre d'auteurs catholiques, entre autres le P. Deschamps, considérant attentivement la loi du secret, les serments,

les degrés hiérarchiques, les observances extérieures, la doctrine exotérique et ésotérique des francs-maçons, ont fait remonter leur origine logique jusqu'aux anciens gnostiques, du moins jusqu'aux manichéens. Moins nombreux sont les auteurs qui signalent une parenté dans le protestantisme, soit évangélique, soit réformé, parce qu'ils voient moins de liens logiques, malgré les mille rapprochements que suggèrent la chronologie, la géographie et l'histoire. Nous allons revenir tout à l'heure sur ce point important. Trop peu d'auteurs ont étudié les relations qui sont pourtant nombreuses entre les doctrines maçonniques et l'enseignement socinien. Fauste Socin, l'audacieux, l'obstiné, l'imperturbable, banni de tout pays pour avoir effacé la Trinité, la divinité de Jésus-Christ et tous les mystères, mais d'autant plus estimé dans les loges, mérite une attention spéciale.

On n'a presque jamais fait remarquer de rapport entre la maçonnerie et le jansénisme. Et pourtant, sans recourir au projet de Bourg-Fontaine, dont les bases sont celles de la maçonnerie, en distinguant bien le jansénisme dogmatique et désespérant de l'évêque d'Ypres, du jansénisme gallican, outré, impraticable de l'abbé de Saint-Cyran, on peut apercevoir plus d'un rapport entre les jansénistes et les maçons dans les haines clandestines, dans le secret, dans l'esprit sectaire, dans la résistance hypocrite et obstinée des uns et des autres à l'autorité légitime.

Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert et les autres coryphées de l'impiété au dix-huitième siècle n'ont point eu de paternité dans la franc-maçonnerie. Mais les maçons et les philosophes étaient frères, les principaux sectateurs de la prétendue philosophie étant affiliés aux loges. Nous touchons maintenant à la question historique et chronologique dont nous abordons résolument la solution, armés de toute pièce.

V

Dans le document officiel que nous avons fait connaître, et dont l'importance n'échappe à personne, nous lisons : « La grande loge de l'Angleterre, fondée à Londres en 1717, s'empessa de créer d'autres loges par toute l'Europe. L'Inquisition, la Sorbonne, l'Episcopat, le Vatican, lancèrent des anathèmes : ils ne réussirent qu'à donner plus d'extension à la maçonnerie. Trois lords anglais l'introduisirent régulièrement en France, quand ils vinrent cons-

tituer la loge centrale de Paris, en l'année 1726. Le premier grand maître de France fut le duc d'Antin. »

Comme on le voit, nous ne sommes plus dans le vague de la conjecture, ni même dans les sentiers toujours fatigants quoique sûrs d'une déduction. M. Viennet écrit une page d'histoire avec dates, positions géographiques, faits circonstanciés, coordonnés et précis. L'authenticité du document et l'autorité de l'écrivain dans une protestation solennelle rendent l'affirmation incontestable. Nous connaissons donc historiquement la première apparition et l'institution hiérarchique de la franc-maçonnerie écossaise en France.

Nos lecteurs se rappellent sans doute que le rit écossais, selon la protestation de M. Viennet, est le rit primitif de la franc-maçonnerie. Si c'est la grande loge de Londres qui institua la grande loge de Paris, la grande loge d'Edimbourg précédait celle de Londres et « se distinguait par sa régularité et le but philosophique de ses travaux », comme s'exprime M. Viennet dans un passage que nous rapporterons bientôt en entier.

La priorité, la supériorité, l'autorité de la loge d'Edimbourg tient à ce que la franc-maçonnerie est née en Ecosse, à Edimbourg même, comme les meilleures raisons le prouvent, et comme la plupart des écrivains franc-maçons en conviennent. Qu'on ajoute aux arguments historiques le vocabulaire, le rituel et les signes maçonniques : tout nous reporte aux temples protestants, presbytériens et covenantaires de l'Ecosse sous les derniers Stuarts.

Le pays d'origine de la franc-maçonnerie est donc trouvé; l'époque est presque déterminée : c'est la dernière moitié du dix-septième siècle. Si ce n'est pas le règne éphémère de Jacques II, c'est la crise effroyable qui le précéda et qui fut occasionnée par l'infamante invention du *Papist plot*. C'est du moins peu avant ou peu après ces sanglantes et incompréhensibles agitations, qui coûtèrent la vie, parlons mieux, qui valurent la palme du martyr au noble comte de Stafford, au vénérable archevêque d'Armagh, Olivier Plunkett, à un grand nombre de Jésuites, d'autres religieux et de fidèles catholiques. A côté de ces martyrs, dont le sang innocent fut versé, nous plaçons le vénérable Claude de la Colombière, qui se trouvait pour lors à Londres. Si le fanatisme anglican n'osa pas verser son sang, par crainte sans doute de Louis XIV, le saint religieux n'en subit pas moins ce véritable martyr que lui avait prédit la bienheureuse Marguerite-Marie, et qui entra dans les

desseins de Dieu pour l'établissement de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.

Voilà en quelles circonstances politiques la franc-maçonnerie fut fondée. Sous le rapport du fanatisme religieux, des haines, des calomnies atroces et des barbaries sanglantes, cette époque ne le cède en rien à celle qui l'a précédée de cinquante ans, et que Bossuet a si bien décrite dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

Mais on ne connaîtrait pour ainsi dire que les causes occasionnelles de l'institution maçonnique, si l'on s'arrêtait à ces circonstances extérieures. Il faut pénétrer plus avant et savoir quelle guerre acharnée était faite en ce même temps dans le Royaume-Uni, par les écrivains le plus en renom, à la révélation, à la divinité de Jésus-Christ, aux mystères, aux vérités de l'ordre même naturel.

Des grands seigneurs avaient pris la plume en anglais et en latin pour renverser la religion révélée, et pour y substituer le déisme. Après lord Edouard Herbert de *Cherbury*, les lords *Shaftesbury*, et *Bolingbroke* s'étaient tristement distingués. Il n'est pas étonnant que des écrivains de profession, soi-disant philosophes, se soient enhardis, aient imité et dépassé les grands seigneurs. Nommons-en seulement quelques-uns. *John Locke* publia, en 1695, son *Christianisme raisonnable*, dans lequel il n'admet plus ni mystères, ni miracles, ni Trinité, ni divinité de Jésus-Christ. Son disciple *Antoine Collins*, dans son *Discours sur les bases de la religion chrétienne*, et dans son *Examen des Prophéties*, attaque vivement la révélation, et ne respecte même plus l'immortalité de l'âme, ni le libre arbitre. *Matthieu Tindal*, après avoir changé plusieurs fois de parti politique et de religion, se rendit fameux, par les audaces de son incrédulité, dans son *Traité des fausses religions*, et dans son *Christianisme aussi ancien que le monde*. Il était réservé à un catholique Irlandais, devenu impie, d'atteindre à l'apogée des négations anti-chrétiennes, et de mourir sans religion et sans remords : *Corruptio optimi pessima*. *John Toland*, c'est son nom, dans son *Christianisme sans mystères*, 1696, enseigne le pur socinianisme; dans sa *Vie de Milton*, il rejette l'authenticité du Nouveau Testament; dans l'*Adeisidémon*, Dieu n'est que le monde machinal: enfin dans le *Panthéisticon*, il n'y a plus ni culte, ni liberté, ni pensée.

Nous pourrions grossir indéfiniment la liste des ouvrages anti-chrétiens; mais ce que nous venons de dire suffit pour révéler la

situation d'un bon nombre d'esprits cultivés. Il parut des réfutations plus ou moins solides; il y eut répulsion populaire, ici anglicane, là presbytérienne ou puritaine, avant d'être wesleyenne ou méthodiste, c'est-à-dire furibonde. On opposa la guerre à la guerre, la lutte à la lutte : il y eut malaise, tiraillements, haines. Les loges offrirent un abri.

On devine maintenant, à défaut de formules écrites et de statuts publiés, quel dut être et quel fut en effet le but d'une association secrète formée en Ecosse sur ses entrefaites. Les affiliés n'auraient pas eu besoin de se cacher pour professer la doctrine d'une secte reconnue, ni pour soutenir un parti politique, même celui de Guillaume d'Orange. Charles II était l'égoïsme personnifié, Jacques II avait une confiance aveugle. Beaucoup de nobles, de bourgeois, de fonctionnaires étaient incrédules, sans laisser d'être cupides, ambitieux, viveurs. Que surviennent quelques hommes hardis, avec eux un disciple de Spinoza, un Juif, nous ne pouvons nous défendre de cette pensée, qu'ils profitent des circonstances, et le plan de la franc-maçonnerie sera tracé et mis aussitôt à exécution.

Ainsi l'association secrète qui fut alors fondée en Ecosse et se propagea promptement en Angleterre eut un but principal tout à fait *philosophique*, comme le dit M. Viennet. Le but politique ne fut que secondaire, même sous Jacques II, à plus forte raison sous Guillaume III et sous la reine Anne. Vivre tranquille, jouir à l'aise, s'enrichir sûrement et briller, si c'était possible, sans danger, loin des passions religieuses, estimant fausse toute religion positive et révélée : telle fut la profession de tout *Free Mason*, qu'il eût été auparavant anglican, presbytérien, quaker ou catholique romain.

Avant la révolution de 1688, les affiliés n'aimaient pas Jacques II. Quand le malheureux prince fut tombé et retiré en France, plusieurs francs-maçons, qui étaient ses partisans quand même le suivirent jusqu'à Saint-Germain, où ils fondèrent, paraît-il, une loge maçonnique, qui aurait été la toute première loge fondée en France. La loge de Saint-Germain-en-Laye a soin de vanter sa priorité. Quoi qu'il en soit de cette prétention, nous admettons facilement qu'il y ait eu des maçons jacobites de 1689 à 1700, comme nous sommes forcés d'admettre qu'il y a certainement eu des maçons royalistes français de 1789 à 1800 et au delà.

Le but philosophique, exclusif de toute religion positive, que poursuivaient avant tout les francs-maçons écossais étaient l'indiffé-

rence, et non l'hostilité déclarée. Mais en passant le détroit, et en touchant le sol catholique, la franc-maçonnerie groupa immédiatement tous les ennemis de la sainte Eglise, de son chef visible, de la hiérarchie, des ordres religieux. Son but principal, restant le même, devint positif de négatif qu'il était : l'Eglise catholique fut le point de mire des affiliés, qui s'attaquèrent en même temps aux trônes, soumis et dévoués au Saint-Siège.

VI

La grande loge de Paris ayant été fondée en 1726, la franc-maçonnerie fut en vogue : il y eut un engouement frénétique dans les hautes classes pour se faire affilier. La société française avait encore présentes à la mémoire toutes les débauches de la Régence, que ravivaient les scandales de Monsieur le Duc, l'obstination déhontée des Appelants, le fanatisme des convulsionnaires, les écrits libertins, le désœuvrement des gens de guerre. Après le 14 juin, on s'affilia pour faire opposition au vertueux Fleury.

Le premier grand maître de France, Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, duc d'Antin, seul fils légitime de la fameuse marquise de Montespan, quoique sexagénaire et père d'un évêque, se laissa nommer. On aurait pu en nommer d'autres qui n'auraient pas décliné cet honneur. La preuve c'est qu'à la mort du premier grand maître, le 2 décembre 1736, le conseil suprême élut un prince du sang, qui accepta. C'était Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont, abbé scandaleux de Saint-Germain des Prés, du Bec, de Saint-Claude, de Noirmoutier, etc., qui était en même temps général d'armée. C'est lui qui commanda en chef à la bataille de Crévelt, on sait avec quel succès. La charge de grand maître étant à vie, le comte de Clermont la garda jusqu'à sa mort, le 16 juin 1771.

Sous ces deux grands maîtres, la diffusion de la franc-maçonnerie fut rapide. Au dire de M. Viennet, « en 1742, Paris comptait 23 loges, et le reste de la France, 200. Les plus grands personnages en faisaient partie ».

On avait déjà créé une franc-maçonnerie d'adoption pour les femmes, qui ne se montraient pas moins zélées que les hommes. Il y avait pour elles des loges séparées, soumises au gouvernement

des Frères; il y avait aussi des loges mixtes, dites androgynes, où les Sœurs, paraît-il, ne se distinguaient pas par leur modestie.

Toutes ces loges françaises, même la grande loge de Paris, relevaient d'une loge suprême qui n'était pas à Londres mais à Edimbourg, si nous comprenons bien le texte de M. Viennet, significatif malgré ses réserves. « Sous la grande maîtrise du comte de Clermont, des troubles ayant surgi dans la loge centrale de Paris, on s'affilia à la grande loge d'Edimbourg, qui se distinguait par sa régularité et le but philosophique de ses travaux. »

La cause de ces troubles était, « que le comte de Clermont, s'étant fait représenter par un maître à danser, nommé *Lacorne*, la grande loge de Paris refusa de le reconnaître ». Ce fut probablement pour se venger des dédains de la grande loge écossaise, que « *Lacorne* fonda le Grand Orient de France en 1772, sous la protection du duc de Luxembourg ». Le conseil suprême du rit écossais venait de donner pour successeur au comte de Clermont, mort l'année précédente, un autre prince du sang, plus voisin du trône, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, duc de Chartres.

Les travaux maçonniques, dont nous donnerons bientôt l'effrayant détail, s'étaient continués activement en France sous les deux premiers grands maîtres. Les troubles intérieurs et le schisme de la maçonnerie interrompirent à peine ces travaux et n'empêchèrent pas la diffusion des loges de l'un et de l'autre rit par toute la France. Le rit écossais seul s'était déjà répandu en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Danemark, en Suède, en Russie, en Suisse, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Turquie, en Amérique. Nulle part, les Frères n'étaient demeurés oisifs.

En 1786, le grand Frédéric de Prusse, maître suprême du rit écossais en Europe et en Amérique, lui donna des constitutions définitives qui sont encore sa règle. A ce renseignement instructif de M. Viennet, ajoutons que Frédéric, qu'il faut bien surnommer *le Grand*, put mourir, le 17 août de cette même année, avec le calme glacial d'un homme qui s'est débarrassé de la foi et qui se moque des craintes comme des espérances chrétiennes.

Toutefois la diffusion de la maçonnerie avait rencontré des obstacles dans quelques gouvernements. Le premier de tous fut le gouvernement républicain et protestant de Pays-Bas : en 1735, les Etats-Généraux interdirent sous des peines sévères la tenue des loges. Nous ne voyons malheureusement pas le gouvernement du

roi très chrétien s'opposer à la transmission de la peste. Cela tient sans doute à l'influence funeste que les grands seigneurs, affiliés aux loges, exercèrent sur le roi Louis XV, qui, sans devenir jamais franc-maçon, se laissa corrompre et pervertir. Les maçons attentèrent ensuite à l'innocence du dauphin, qui ne fut préservé que miraculeusement de la corruption, mais non d'une mort prématurée.

Il est rare que l'Eglise Romaine ne connaisse pas de bonne heure l'apparition d'un fléau capable de causer la perte des âmes. Les évêques, *episcopi*, sont constitués divinement inspecteurs, surveillants, gardiens : ils doivent avertir leur chef, l'évêque qui s'intitule : *serviteur des serviteurs de Dieu*. Il arriva donc à Rome des rapports sur l'existence de la franc-maçonnerie; il en arriva de tous côtés et notamment de la France, où tous les évêques n'étaient pas des Appelants, où plusieurs étaient des saints, comme Belzunce de Marseille, de la Motte d'Amiens, Bellefonds d'Arles, puis de Paris, avant Christophe de Beaumont, Crillon de Narbonne, Montmorin de Langres, Mérinville de Chartres, etc. L'Inquisition, la Sorbonne, l'épiscopat, le Vatican, lancèrent des anathèmes, dit M. Viennet, et ils ne firent que leur devoir, disons-nous.

Ce fut le 28 avril 1738 que le Vatican lança ses premières foudres. Le vénérable pape Clément XII, plus qu'octogénaire, mais très clairvoyant et très actif, placé au faite de l'Observatoire Apostolique, *In eminenti apostolatus specula collocatus*, ce sont les premiers mots de sa bulle, signale les associations nouvelles *des Liberi Muratori* comme dangereuses pour les fidèles et comme justement prosrites par plusieurs puissances séculières. Il les condamne et les interdit sous peine d'excommunication; il autorise de plus le recours au bras séculier. Lui-même édicta l'année suivante contre les francs-maçons de ses Etats des peines temporelles et même la mort.

Pour agir ainsi, le pontife avait des motifs graves, qu'il allègue en partie. Bien des yeux s'ouvrirent; des révélations furent faites spontanément, d'horribles secrets se trouvèrent révélés, mais aussitôt devinrent inoffensifs par le fait même de leur divulgation. Clément XII avait tout connu d'avance par une grâce attachée à sa dignité.

Son successeur Benoît XIV, qu'on ne peut accuser d'avoir été l'ennemi de la science, renouvela et confirma la bulle *In eminenti*, voici à quelle occasion. L'impératrice Marie-Thérèse avait fermé

les loges dans ses Etats héréditaires, et notamment à Vienne, où il y avait beaucoup de francs-maçons, la plupart nobles, riches et lettrés. Quelques-uns de ceux-ci prétendirent que la bulle de Clément XII était nulle, ou abrogée ou non applicable à leur société. C'est pour les forcer à la soumission, que le pape, dans sa bulle du 18 mai 1754, rappelant les lois prévoyantes des Pontifes Romains, *Providas Romanorum Pontificum leges*, spécialement la constitution de Clément XII, qu'il insère et dont il maintient toutes les dispositions, condamne plus expressément la franc-maçonnerie. Il allègue six motifs principaux sur lesquels il appuie sa condamnation, ses censures et autres peines : 1° le mélange ou l'amalgame de n'importe quelle communion religieuse dans chaque loge; 2° le pacte du secret absolu imposé aux affiliés; 3° le serment qu'on leur fait prêter; 4° les prohibitions civiles et canoniques déjà anciennes, et applicables au cas présent; 5° les prohibitions récentes; 6° enfin, les soupçons et les sentiments des hommes vertueux, défavorables à l'association mystérieuse.

VII

On peut voir maintenant ce que les pontifes romains jugent souverainement répréhensible, coupable, criminel même, dans le pacte d'affiliation aux sociétés secrètes, à la franc-maçonnerie écossaise en particulier, puisque c'est elle surtout qui est visée par les deux papes Clément XII et Benoît XIV. Si nous voulons connaître au vrai les doctrines des sectaires, leurs principes et le but, soi-disant philosophique ou philanthropique, de leurs travaux, ne craignons pas de nous rapprocher le plus possible de l'Observatoire Apostolique : nous y gagnerons comme juges, et nous n'y perdrons rien comme historiens, quand nous voudrons esquisser brièvement les œuvres de la franc-maçonnerie dans notre histoire du dix-huitième siècle.

Or, en nous reportant aux bulles pontificales, en pesant les censures fulminées, les motifs allégués, et n'oubliant jamais l'axiome du droit, *odia sunt restringenda*, mais n'écartant pas non plus ce principe de la théologie morale, que les fautes graves seules sont susceptibles de censure ecclésiastique, nous voyons clairement que les papes condamnent, interdisent, censurent, *ipso facto*, l'association intime, entière, irrévocable, sous secret absolu, avec serment rigoureux et malgré toute prohibition positive, d'hommes qui appartiennent à n'importe quelle religion, catholique, protestante, schis-

matique, juive, musulmane, idolâtrique, ou qui n'appartiennent à aucune, comme le déiste, l'athée, le matérialiste. Les papes, guidés par la parole divine, *Qui non est mecum contra me est* (1), et par l'expérience des siècles, voient en cette réunion disparate, en cet amalgame, non seulement l'indifférence, mais encore le mépris dédaigneux pour la religion catholique, qui est seule vraie et qui se trouve ainsi mise sur le même pied que les religions fausses, sacrilèges, impies.

Qu'on ne s'imagine pas avoir échappé à ce raisonnement, quand on aura cité des milliers de francs-maçons, qui vont encore à la messe et qui sont comme les *Psychiques* de la Gnose ou le *servum pecus* du poète latin. C'est chose connue et certaine que le parfait franc-maçon tient pour nulles, non avenues et fausses toutes les religions positives. Pour lui, homme débarrassé des vieux préjugés, les cérémonies du culte maçonnique, vraies simagrées anglo-judaïques, remplacent tout autre culte. Le *grand architecte* de l'univers, qui devint l'*Être suprême* de Robespierre, faisait autrefois partie du symbole maçonnique : il en est effacé aujourd'hui. On ne parle plus que pour mémoire de cette morale universelle, de ce christianisme primitif et fondamental, qu'admettaient jadis, nous assure-t-on, tous les frères. Mais quand même ils l'admettraient encore, cette morale est quelque chose de si négatif qu'elle ne réprime aucune convoitise, ne condamne aucune passion, n'impose aucun sacrifice, Pourvu que le frère garde ses serments, on lui gardera le secret, on le proclamera honnête homme, on l'aidera, on le poussera. Il sera estimé d'autant meilleur maçon, qu'il se montrera plus affranchi des pratiques et des croyances religieuses, surtout catholiques.

Car il est une religion devant laquelle les vrais et purs francs-maçons n'ont jamais su rester, je ne dis pas équitables, mais calmes et tolérants : la religion catholique, l'Eglise de Jésus-Christ, le Saint-Siège, qui les a dévisagés, jugés, condamnés. Entre l'Eglise catholique et la franc-maçonnerie, il y a répulsion instinctive, défiance mutuelle et hostilité réciproque, comme il y a opposition entre la lumière et les ténèbres, entre Dieu et Bélial, entre le doux Jésus et les orgueilleux Phariséens. C'est pur zèle d'une part; c'est haine judaïque de l'autre.

(1) Matth. xii, 30.

Si un franc-maçon des hautes loges peut jamais être de bonne foi, ne serait-ce qu'à l'article de la mort, il approuvera sincèrement la ligne de conduite de l'Eglise, qui, obéissant à son divin fondateur, a condamné et condamnera toujours les réunions systématiquement clandestines, persuadée qu'on ne se cacherait pas avec tant de soin, si l'on ne tramait rien de contraire à la religion, à la famille, à la société, à l'état chrétien : *Qui male agit, odit lucem* (1).

L'antipathie que les francs-maçons rencontrent chez les hommes vertueux, ces soupçons et ces sentiments de défiance que signale Benoît XIV, ne doivent étonner personne. Tant pis pour certains catholiques, même pratiquants, qui n'éprouvent pas ces antipathies, ces répulsions, ces soupçons : ils ne sont pas loin des loges. Et quand bien même ils n'y seraient jamais entrés, ils en ont respiré l'air ; s'ils n'y ont pas pris en haine certains enseignements, certaines pratiques ou institutions de la sainte Eglise, ils paraissent en avoir honte. Toute leur vertu se borne à ne pas attaquer ; jamais ils ne vengeront leur mère.

Ce que nous venons de dire concernant les doctrines, l'esprit et le but de la franc-maçonnerie au siècle dernier est bien général et fort sommaire, mais suffisant. Les développements, justifiés par de nombreux textes, se trouvent dans *Barruel, Gyr* et *Deschamps*. Tout le livre I^{er} de ce dernier auteur devrait être cité ici ; nous ne pouvons pas même en donner des extraits. Le livre III, qui est de M. Claudio *Jannet*, comme nous l'avons dit, confirme, par des citations péremptoires et plus récentes, les assertions du P. *Deschamps*.

Les faits et gestes de la franc-maçonnerie, durant la dernière moitié du dix-huitième siècle et dans notre histoire seulement, nous feront connaître mieux que des extraits et des textes la doctrine maçonnique, en nous la montrant en action.

VIII

Les Pontifes Romains pouvaient et devaient dénoncer aux fidèles le danger de la franc-maçonnerie, s'ils ne pouvaient en réprimer les attentats, ni en arrêter le progrès : ils avaient fait leur devoir. Eh bien, c'est à partir de ce moment que la franc-maçonnerie s'agita dans ses loges pour engager une lutte incessante, universelle

(1) Joan. III, 20.

et vive, qu'elle organisait depuis longtemps contre la papauté, le clergé, les ordres religieux, les institutions chrétiennes et les Etats catholiques. Qu'on note bien la date de la bulle *Providas*, 18 mai 1751, ce coup si net et si vigoureux porté à la maçonnerie par Benoît XIV : c'est le commencement du demi-siècle le plus lamentable que nous connaissons dans l'histoire par rapport à l'Eglise catholique.

! Nous pourrions montrer, dans la destruction des Jésuites, l'éducation de la jeunesse catholique gravement compromise, la controverse avec les hérétiques presque entièrement abandonnée, les belles missions de l'Amérique, du Levant et de l'extrême Orient anéanties; dans le démembrement de la Pologne, la ruine de l'un des plus puissants boulevards de la sainte Eglise : dans les réformes hérétiques de Joseph II et de son frère Léopold, au centre de l'Europe et jusqu'aux portes de Rome, un fléau pour la piété chrétienne et une menace pour les libertés ecclésiastiques. Si l'action des loges n'est pas seule visible dans tous ces attentats, elle existe néanmoins et se trahit partout.

! Mais nous voulons nous borner à notre histoire, à la France, où le pouvoir royal n'a pas laissé promulguer les bulles pontificales relatives à la franc-maçonnerie, ni contrarié en quoi que ce soit les sociétés secrètes.

Plaçons-nous en l'année 1751 : nous descendrons ensuite le cours du siècle. Nous apercevons d'abord les prétendus philosophes qui lancent plus fréquemment qu'auparavant par toute la France leurs livres impies ou immondes, avec un concert évidemment commandé, et suivant le mot d'ordre maçonnique : « Ecrasons l'infâme ! » Ils sont assurés non seulement de l'impunité, mais encore de la connivence d'un *Choiseul*, d'un *Malesherbes*, etc., qui sont francs-maçons. Le Parlement, où ils comptent beaucoup de frères, s'occupe avec passion de chasser les Jésuites ou de contrarier les plus saints évêques, Christophe de Beaumont, par exemple, Condorcet, Montillet ou Brancas, dans l'exercice de leurs droits les plus légitimes, et cela, malgré le roi, qui ne les réprime, hélas ! que pour leur céder. Si Louis XV finit par casser cette magistrature indocile, Louis XVI commence son règne en la rétablissant.

La commission des réguliers, composée de magistrats et d'évêques nommés par le roi, est présidée par un archevêque franc-maçon, *Loménie de Brienne*, que Louis XVI fera promouvoir au Cardinalat,

en le constituant son premier ministre. Sous prétexte de réformer les réguliers, cette commission supprime des monastères, anéantit des congrégations et même des ordres entiers.

Les économistes, tous francs-maçons, prêchent l'aliénation des biens ecclésiastiques, l'abolition des immunités, l'extinction des corporations ouvrières. Arrivés au pouvoir avec *Turgot*, ex-abbé, franc-maçon, ils ont été sur le point de réaliser leurs idées utopiques du consentement de Louis XVI, assez simple pour dire : « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimons le peuple ! » Ce malheureux prince fit du moins pour les protestants et pour les philosophes ce qu'il ne fit jamais en faveur de l'Eglise catholique.

Quand vint la Constituante, elle eut beau jeu pour proclamer la liberté de la pensée, de la presse, du culte, pour dépouiller le clergé de ses biens et de ses immunités, pour interdire les vœux de religion. Ce sont là autant d'œuvres maçonniques. Quant à la constitution civile du clergé, elle est œuvre mixte des jansénistes et des francs-maçons, qui se sont accordés pour ne plus laisser à l'Eglise de France qu'un clergé de paille, entièrement incapable de se maintenir lui-même et de soutenir les fidèles.

L'Assemblée législative, où dominaient les maçons Ecossais, sous le nom de Girondins, appliqua les autres principes de la secte. Un député, *Murair*, ardent franc-maçon, et plus tard grand maître du rit écossais, se distingua en enlevant à l'Eglise, pour le donner à la municipalité, l'office de *l'état civil*. Désormais la naissance du citoyen ne sera plus nécessairement sanctifiée par le baptême, le mariage ne sera plus un sacrement, l'éducation religieuse des enfants pourra être négligée.

Presque tous les principes de la maçonnerie étaient ainsi passés dans nos lois, et avaient reçu la sanction royale, quand survint la Convention, qui n'eut qu'à tirer les conséquences. La religion fut complètement abolie; le dimanche, remplacé par le décadi, fut oublié; toutes les fêtes et tous les souvenirs chrétiens tombèrent en discrédit : la France entière, devenue république une et indivisible, ayant pour devise les mots maçonniques *Liberté, Egalité, Fraternité*, n'était plus une puissance catholique, mais une province soumise à la franc-maçonnerie.

IX

Les francs-maçons triomphaient sur toute la ligne : ils ne se cachaient plus. Le royaume très chrétien était remplacé par une république maçonnique dont les principes allaient faire le tour de l'Europe, y renversant les monarchies catholiques, y modifiant arbitrairement les Etats même protestants de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suisse. Mais avant tout, il fallait que disparût la domination temporelle des papes, et la papauté elle-même : c'est ce qui eut lieu les deux dernières années du siècle, le pape Pie VI, qu'on appelait déjà *Pie dernier*, ayant été dépossédé, emprisonné et traîné d'étape en étape jusqu'à la citadelle de Valence, où il mourut le 29 août 1799.

Nous avons dit que les francs-maçons ne se cachaient plus. En effet, de 1789 à 1795 il n'y eut plus de loges en France ; les réunions se tenaient dans les clubs, à l'Hôtel de ville, aux séances des assemblées législatives, dans les ministères. Les écrivains maçons appellent cette époque le sommeil de leur ordre. Le schisme qui existait entre les Ecossais et le Grand Orient cessa en 1805, après une sorte de concordat que ménagea Kellermann, duc de Valmy. En vertu de ce concordat, le Grand Orient « se réduisit à l'administration des grades inférieurs, depuis le premier, celui d'apprenti, jusqu'au dix-huitième, celui de Rose-Croix. Le conseil suprême du rit écossais resta chargé de conférer et d'administrer les hauts grades, depuis le dix-neuvième jusqu'au trente-troisième. L'empereur Napoléon donna alors pour grand maître, aux frères réunis, son archichancelier, Cambacérès. Les sénateurs Lacépède et Clément de Ris, le général Desfourneaux, faisaient partie du suprême conseil. Mais le schisme se renouvela plus tard, et dure encore. » (Viennet.)

Malgré le schisme, chaque loge administrée par un Vénérable offre à ses membres des repas à certains jours, des secours pécuniaires, des places lucratives, en retour de leur régularité ; mais les dignités ne sont pas conférées indistinctement, et les secrets importants ne sont pas communiqués même aux Vénérables, s'ils ne sont pas d'un grade proportionné. Car il y a division et subordination hiérarchique. On compte trente-trois degrés dans le rit écossais ; il y en a moins dans le Grand Orient ; il y en a quatre-vingt-dix dans le rit égyptien, sept seulement chez les Carbonari.

Mais malgré les divergences, il y a entente sur les points essentiels entre les chefs suprêmes. Les simples frères vont, s'ils veulent, à la messe, au prêche, à la mosquée : ils paient leur écot, sont ainsi le piédestal de l'association, mais n'en sont jamais le faite.

Le mot d'ordre vient d'en haut, et se transmet de degré en degré jusqu'au bas de l'échelle. Où réside le pouvoir suprême, complètement occulte? Et ce pouvoir, quel qu'il soit d'un chef unique, d'un comité peut-être, est-il obéi bien ponctuellement par les sociétés nouvelles, plus démocratiques, les Fenians, les Nihilistes, l'Internationale? Tous les membres de ces dernières sociétés sont bien les enfants légitimes de la franc-maçonnerie; mais ils ressemblent fort quelquefois à des enfants perdus, et paraissent reniés. Ne seraient-ils pas destinés à supplanter l'élément bourgeois de la franc-maçonnerie primitive, qui a favorisé toutes les révolutions religieuses, mais qui s'accommoderait mal d'une révolution socialiste, compromettante pour sa fortune et son bien-être?

Il est certain que jusqu'ici la franc-maçonnerie ne s'est pas montrée hostile à un trône libéral, protestant, antichrétien quelconque. Au contraire, elle a poursuivi de ses haines et de son poignard le président très légitime, mais très catholique, d'une république, Garcia Moreno. Ce qu'ont détesté et ce que détestent les francs-maçons, ce qu'ils veulent détruire ou empêcher, c'est une monarchie de droit divin, qui soutiendrait l'Eglise. Ils haïssent l'Eglise; ils haïssent son divin fondateur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'ils voudraient détrôner.

C'est s'attaquer bien haut, sans être géant, tout en étant légion. Dieu les laisse faire apparemment, pour que tout le monde les voie à l'œuvre, les connaisse enfin, et se décide à les abandonner. Dieu aura son tour.

Nous savons que l'Eglise a passé par beaucoup de tribulations et de persécutions, dont elle est sortie victorieuse. Nous croyons fermement qu'elle a des promesses d'immortalité sur la terre jusqu'à la consommation des siècles. Nous ne pouvons pas ignorer non plus que Dieu a fait les nations guérissables. Ne craignons donc pas pour l'Eglise; et soumettons-nous aux ordres du Pontife romain. Ne désespérons pas du salut de la France, puisque l'on y prie encore, et que cette nation n'est pas encore remplacée par une autre nation dans le noble rôle de porte-glaive de la sainte Eglise catholique.

A. JEAN. S. J.